

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

Instaurée par l'art. L2121-25 modifié du CGCT

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THELISSON, Agnès PRUNET, Anne GOGUE, Nicolas GROSSI, Mylène APPEL, Geoffrey BEDU, Eric BRIAULT, Graziella LEPLEY, Justine MARCHAND, Pauline RENAUDIN, Patricia VINCENT.

Pouvoirs : François LECHRIST donne pouvoir à Agnès PRUNET ; Guillaume PIOCHON donne pouvoir à Anne GOGUE.

Absents : Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST, Guillaume PIOCHON, Yannick BARRIOS.

Justine MARCHAND a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV de la séance du 20 Avril 2023** : adopté à l'unanimité
- **CM_45-2023 – DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT MR ET MME ROCHERON** : délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_46-2023 – DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT FACTURATION EAU MR ET MME CHARLAIS**: délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_47-2023 – DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT MME TOUCHET-MASSON**: délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_48-2023 – CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE** : délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_49-2023 : CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT ADJOINT D'ANIMATION – CONTRAT PEC** : délibéré à la majorité des membres présents et représentés, 1 abstention et 1 contre
- **CM_50-2023 – CONVENTION MISE A DISPOSITION PARCELLES AIRE DE PASSAGE GENS DU VOYAGE** : délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_51-2023 – INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNÉE AU PDIPR** : délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_52-2023 – SUBVENTION 2023 AU COMITE DES FÊTES DE NEUVY LE ROI** : délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **Décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal** : renonciation aux droits de préemption, pas d'observations